



**TERMES DE REFERENCE (TDR)**

**APPEL À MANIFESTATION D'INTERETS**

**Étude analytique Sur  
L'État des lieux de l'application de la loi N° 31.13 sur le droit de  
l'accès à l'information au Maroc et à Tanger  
Enquête de terrain**

<b>Type de contrat</b>	Contrat de bureau d'études / Experts
<b>Durée</b>	60 jours ouvrables
<b>Date limite pour la présentation des propositions</b>	15 Mars 2022
<b>Date de début</b>	29 Mars 2022
<b>Processus de sélection</b>	Appel à consultation

**Table des matières :**

1. Contexte de l'étude
2. Justification
3. Objectifs
4. Durée de l'étude
5. Livrables de l'étude
6. Cible
7. Supervision de l'étude
8. Dossier de candidature
9. Méthodologie d'évaluation des offres
10. Procédure pour la soumission des offres

## 1. Contexte de l'étude

Le droit à l'accès à l'information est une exigence fondamentale du mouvement marocain des droits, qui est cruciale pour traduire un ensemble de valeurs qui contribuent à briser la vie publique, l'égalité, la transparence et l'efficacité.

Bien que la Constitution du Maroc prévoie l'implication du pays dans le système des droits de l'homme tel qu'ils sont universellement reconnus, ce principe n'a été introduit dans le document constitutionnel que lors de l'amendement constitutionnel de 2011.

Cependant, la réalisation de ce principe a été liée à la création d'une loi réglementaire sur le droit d'accès à l'information, qui n'est survenue que neuf ans plus tard.

La loi 31.13 sur le droit d'accès à l'information est en vigueur depuis mars 2019. Cependant, elle connaît encore un certain nombre de difficultés dans l'exécution de sa fonction de lutte contre la corruption et de garantie des droits et de l'égalité, tant en raison de la nature limitée de la loi que de son manque de propriété, et parce que ses aspects positifs sont absorbés et investis par les citoyens. Cela pose un défi majeur pour tous de mettre en œuvre le texte juridique actuel et de chercher à l'améliorer à l'avenir afin de combler ses lacunes.

Dans un autre contexte, depuis sa création, l'Observatoire produit un rapport annuel sur l'état de l'environnement à Tanger, qui a connu neuf années d'expérience dans la mise en œuvre de politiques publiques environnementales au niveau local et national, ce qui l'a amené à un contact quotidien avec la question de l'accès à l'information.

De cette expérience, nous constatons que la question de l'accès à l'information est complexe en général, et dans le domaine de l'environnement, en particulier en raison de l'ignorance de cette disposition juridique moderne et du manque d'interaction positive avec les initiatives de la société civile dans ce domaine, qui laisse la ville et le pays avec de réelles possibilités de développement responsable. Il assure la mise en œuvre appropriée des principes des droits universels qui sont connus pour être touchés par le manque d'information et qu'ils ne sont pas diffusés à tous, assurant la transparence et la responsabilité sur les questions connexes.

Dans ce contexte, nous apprécions le fait que ce projet contribuera à la diffusion de cette loi, ainsi qu'au développement des aspects positifs, en particulier dans le domaine de l'environnement.

Il devrait contribuer à l'élaboration de nombreuses décisions et projets publics et élargir la portée de la participation à la citoyenneté en investissant de nouveaux mécanismes extrêmement importants qui sont encore sous-utilisés pour de multiples considérations.

## 2. Justification

Dans le cadre du projet « **Droit d'accès à l'information environnementale** », qui vise à contribuer à la promotion d'une culture d'accès à l'information par la participation citoyenne, et de plaider afin de donner effet aux exigences de la loi n° 31.13 sur le droit à l'information, le projet renforcera la capacité des acteurs collectifs, en particulier les jeunes, à obtenir des informations, spécifiquement dans le domaine de l'environnement.

L'observatoire pour la protection de l'environnement et des monuments historiques de Tanger « OPEMH » travaillera également dans le cadre du projet pour promouvoir la diffusion automatique de certaines informations, comme le prévoit ladite loi.

La durée du projet est de 12 mois, à travers lequel l'OPEMH favorisera la liberté d'accès à l'information environnementale, afin que la société civile puisse suivre, analyser et participer à l'élaboration des politiques publiques et, à travers ses activités programmées, promouvoir une culture de responsabilisation.

Le projet vise également à mettre en œuvre les exigences de la loi n° 31.13 sur le droit à l'information, afin que les politiques publiques puissent être évaluées en comparant les programmes avec les résultats obtenus. Aussi le projet vise à défendre les droits environnementaux en général en donnant aux citoyens, et aux acteurs civils en particulier, les moyens de défendre la préservation de leur environnement.

Le présent appel à consultations est diffusé pour la réalisation d'une étude sur **l'état des lieux de l'application de la loi N° 31.13 sur le droit de l'accès à l'information au Maroc et à Tanger**. Cette étude représente l'étape première et centrale du projet. Son importance capitale réside dans le fait que ses axes et ses résultats seront tenus en compte dans le développement des activités qui vont suivre.

## 3. Objectifs de l'étude

L'objectif de cette mission est d'établir une étude partagée actualisée et approfondie détaillant l'état des lieux de l'application de la loi N° 31.13 de droit de l'accès à l'information au Maroc et à Tanger. L'étude devrait mettre l'accent sur :

- Le cadre juridique de droit de l'accès à l'information ;
- Les Stratégies et les politiques publiques adoptées pour atteindre l'objectif des obligations du Maroc de garantir le droit de l'accès à l'information ;
- Les mécanismes d'activation du droit à l'information dans le secteur public ;
- Statut du droit à l'accès à l'information aux niveaux régional et local et des institutions intervenantes ;

- Impact négatif de l'incapacité à garantir l'accès à l'information sur le climat de démocratie et de droits de l'homme au Maroc ;
- Extrapolation des citoyens, en particulier à Tanger, sur la culture de l'accès à l'environnement avec l'adoption d'une enquête de terrain ;
- Analyse du point de vue des citoyens sur le droit d'accès à l'information environnementale ;
- Les propositions pour développer les mécanismes pour assurer l'accès à l'information environnementale

#### 4. La durée de l'étude

- La mission est prévue pour une durée d'environ 60 jours ouvrables à compter à partir de la date officielle de la signature du contrat.

#### 5. Livrables de l'étude

Les livrables à remettre dans le cadre de cette mission sont :

1. **Un rapport de démarrage succinct (3-5 pages) en Français ou Arabe** : comprenant une note méthodologique détaillant l'approche, les étapes, les moyens proposés, la justification des choix méthodologiques, les ressources mobilisées, chronogramme détaillant le déroulement de la prestation, ses différentes phases ; la note méthodologique devra être remise au plus tard 5 jours après le démarrage de la mission.

2. **Le rapport final de l'étude (d'environ 50 pages)** et qui comprend :

- Le rapport de l'étude intégrant les commentaires validés des parties prenantes ( en Arabe) ;
- Une Présentation synthèse PowerPoint des résultats de la consultation, en version électronique (en Français et Arabe).

La version finale de l'étude fera l'objet d'une journée d'étude pour présenter les résultats de l'étude. Le rapport final de l'étude est attendu maximum 15 jours après la fin de la mission.

#### 6. Cible

L'étude cible directement :

- Les institutions publiques et les collectivités territoriales
- Les Partenaires de l'observatoire
- Les acteurs de la société civile
- Les medias
- Les citoyens

## 7. Supervision de l'étude

La consultation sera suivie et supervisée par un comité de suivi composé par l'OPEMH.

## 8 . Dossier de candidature :

Le dossier de candidature des postulants/es devra comprendre une offre technique et une offre financière :

### L'offre technique

L'offre technique doit comprendre les éléments listés ci-après :

- a) Une lettre de soumission dûment signée ;
- b) Une synthèse de la compréhension des termes de référence, incluant la méthodologie proposée ;
- c) Le planning de la réalisation de la mission ;
- d) Les CV à jour des consultants/es dûment signés par ces derniers ;

### L'offre financière

L'offre financière pour la prestation devra comprendre, en dirham (MAD, et en Toutes Taxes Comprises. A noter que l'offre financière doit porter toute éventuelle dépense liée à cette mission.

## 9. Méthodologie d'évaluation des offres

L'évaluation des offres sera faite en fonction d'une pondération des critères d'évaluation technique et financière.

### L'évaluation de l'offre technique (pondération de 80% de la note globale).

Un score technique (St) avec un maximum de 100 points est attribué à la proposition technique. Le score technique (St) sera attribué selon le tableau ci-dessous :

	Maximum	Score
<b>Total pour l'organisation et la méthodologie</b>	<b>30</b>	
● Compréhension globale du mandat et du contexte d'intervention	<b>10</b>	
● Clarté, structuration et cohérence de la méthodologie proposée	<b>20</b>	
<b>Experts / Expertise :</b>	<b>30</b>	
● Pertinence du profil et de l'expérience de l'équipe chargée d'exécuter la mission avec des projets similaires et selon les qualifications requises	15	
● Formation	5	
● Compétences fonctionnelles	5	

●Expérience professionnelle	5	
<b>Méthodologie et approche proposée</b>	<b>40</b>	
●Qualité de l'approche proposée / méthodologie	30	
●Qualité du plan de travail proposé	10	
<b>Score total global</b>	<b>100</b>	

Une offre qui ne répond pas aux critères d'éligibilité des TDR ou qui n'atteint pas le seuil technique minimal de qualification de 70 points sur 100 sera écartée à l'issue de cette première étape.

- **Evaluation de l'offre financière (pondération de 20% de la note globale)**

La proposition financière de l'offre économiquement la moins chère sera appréciée en fonction du prix globale.

- **Evaluation Finale de l'offre globale**

L'évaluation finale de l'offre sera faite en fonction d'une pondération des Critères d'évaluation Technique et Financière.

## 10. Procédure pour la soumission des offres

Les candidats intéressés sont invités à soumettre leur dossier de candidature à l'adresse e-mail suivante, au plus tard avant le **15 Mars 2022** : [marsadtanger@gmail.com](mailto:marsadtanger@gmail.com)

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

18/02/2022